

Introduction

Cadre légal & subventions

Présenté par:
Maxime Freymond
Président Ecobuilding



1

Ordre du jour

1. L'association Ecobuilding
2. La nouvelle loi sur l'énergie en Valais en bref
3. Programmes de subventions
4. Diagnostiquer son bien: Par où commencer ?
5. Présentations
 - a. Amélioration thermique, critères à considérer
 - b. Production de chaleur et énergies renouvelables
6. Atelier thématique sur la rénovation

2

L'association Ecobuilding

3

L'association Ecobuilding

1

Un réseau d'experts, ingénieurs et architectes indépendants accrédités en Suisse Romande, regroupés au sein d'une association à but non lucratif.

2

L'association a pour mission d'informer et d'accompagner les propriétaires privés dans leurs démarches de rénovation thermique de leurs bâtiments



EN SAVOIR PLUS

4

La nouvelle loi sur l'énergie en Valais en bref



5

Nouveau cadre légal en Valais depuis le 1.1.2025

En bref, ce qui change avec la nouvelle législation (domaine du bâtiment)

1.01.2025	Nouveaux bâtiments		Anciens bâtiments	
	AVANT	APRES	AVANT	APRES
Qualité d'isolation	SIA 2009 : 0.20 W/m²K	SIA 2016 : 0.17 W/m²K	SIA 2009 : 0.25 W/m²K	SIA 2016 : 0.25 W/m²K
Chauffage fossile	Part max EnNonRen 80%	Interdit	--	Rempl. : Réduction 20%
Chauffage électrique	Interdit	Interdit	Interdit	Délai pour assainir *
Mode calcul	Part max EnNonRen 80%	Indice global pondéré	--	--
Production électricité	--	20 W/m² SRE	--	20 W/m² SRE si rénov. toit
Rafraîchissement	--	Couverture consom. élect.*	--	Couverture consom. élect.*

* Avec exemptions et cas particuliers

Nouvelle exigence

<https://www.vs.ch/web/energie/nouvelle-l%C3%A9gislation-sur-l-%C3%A9nergie>



6

Nouveau cadre légal en Valais depuis le 1.1.2025

Autorisé - Interdit

Installation existante...	Remplacée par...
Mazout/Gaz - Hors habitat	Mazout/Gaz
Mazout/Gaz - Habitat	20% de réduction
Electrique	Renouvelable
Renouvelable	Renouvelable
Mazout/Gaz - Habitat	Mazout/Gaz à l'identique
Electrique	Mazout/Gaz
Electrique	Electrique (exemptions possibles)
Renouvelable	Mazout/Gaz



Autorisé



Interdit

Le remplacement d'une installation existante par une production renouvelable est toujours possible

<https://www.vs.ch/web/energie/nouvelle-l%C3%A9gislation-sur-l-%C3%A9nergie>



7

Programmes de subventions



8

Programmes de subventions

Subventions en général (commune, canton, confédération) :

- Francs Energie: <https://www.francsenergie.ch/fr>

Subventions fédérales :

- EZS: <https://energiezukunftschweiz.ch/de/start.php>
- Pronovo (solaire photovoltaïque) : <https://pronovo.ch/fr/>

Subventions cantonales :

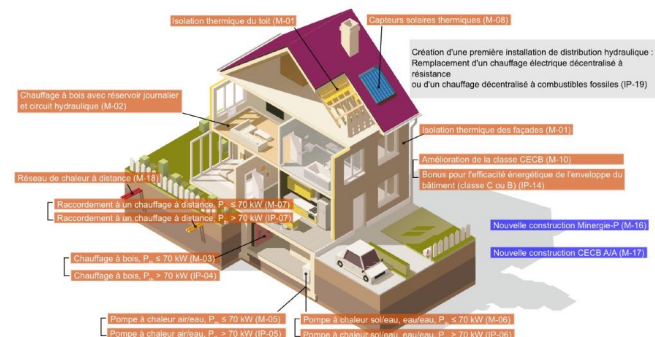
- Le Programme Bâtiment:
<https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/exemples/>

Subventions Monthey Energies :

- <https://www.monthey.ch/N9049/programme-de-subventions-energies-et-durabilite.html>



Subventions cantonales



<https://www.vs.ch/web/energie/programmes-de-promotion/aides-financieres>



9

10

Subventions cantonales

Programme	Taux de contribution	Montant subvention	Autres conditions
Isolation thermique	100%	100%	100%
Chauffage à bois avec réservoir journalier	100%	100%	100%
Chauffage à bois automatique P _{th} ≤ 70 kW	100%	100%	100%
Chauffage à bois automatique P _{th} > 70 kW	100%	100%	100%
Pompe à chaleur air/eau P _{th} ≤ 70 kW	100%	100%	100%
Pompe à chaleur air/eau P _{th} > 70 kW	100%	100%	100%
Pompe à chaleur eau/eau P _{th} ≤ 70 kW	100%	100%	100%
Pompe à chaleur eau/eau P _{th} > 70 kW	100%	100%	100%
Remplacement d'un réseau de chauffage à distance P _{th} ≤ 70 kW	100%	100%	100%
Remplacement d'un réseau de chauffage à distance P _{th} > 70 kW	100%	100%	100%

https://www.vs.ch/documents/16739272/16833884/Resume_EN-VS_2025_F.pdf/8badab12-7559-c935-1611-3e8262d1ce09?t=1736523623190&v=1.3



11

Subventions communales

- Audit énergétique (CECB+)
- 40% max 2'000.-
- Protections solaires
- 80.-/m², max 4'000.-
- Remplacement des fenêtres
- 100.-/m², max 3'000.-
- Panneaux solaires photovoltaïques
- 150.- ou 250.-/kWc, max 3'000.-



<https://www.monthey.ch/N9049/programme-de-subventions-energies-et-durabilite.html>



12

Diagnostiquer son bien: Par où commencer ?



13

Quels sont les sources de pertes d'énergie ?

Par où s'échappe la chaleur ?

Consommation d'énergie en rénovation :

- 80% d'énergie pour le chauffage
- 20% pour la production d'eau chaude



14

Besoin de rénover votre habitat ?

Le CECB+ (Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus) est un outil officiel suisse qui évalue l'efficacité énergétique d'un bâtiment et propose des recommandations concrètes pour sa rénovation. Il facilite la planification, la comparaison et l'accès aux subventions.

Le Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments

- Etat des lieux (CECB)
- Rapport de conseils (CECB+)

Site internet du CECB:

- <https://www.cecb-tool.ch/fr/experts>



15

Besoin de remplacer votre chauffage ?

Le programme « Chauffez renouvelable » propose un conseil personnalisé et subventionné pour remplacer les chauffages fossiles par des systèmes renouvelables. Il aide les propriétaires à choisir des solutions durables et efficaces sur le plan énergétique.

Le conseil incitatif «Chauffez renouvelable»

- Petit bâtiment (<= 6 appt ou <= 30kW)
- Grand bâtiment (> 6 appt ou PPE ou >30kW)

Site internet «chauffez renouvelable» :

- <https://www.chauffezrenouvelable.ch/>



chauffezrenouvelable



16

Une brochure pragmatique !

Télécharger la brochure «Rénovation énergétique» sur:

<https://www.bundespublikationen.admin.ch>



17



Merci de votre attention !

Question ?



18